

## DEPARTEMENT DU MORBIHAN

-----  
**VILLE DE GUIDEL**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Quinze le Six Février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. DANIEL, F. BALLESTER, Pascal CORMIER, M. FOIDART, A.M. GOUJON, D. GUILLERME, F. TEROUTE, F. HERVE, J. GREVES, Adjoints, A. BUZARE, JJ MARTEIL, L. MEDICA, D. RENOUF, P. GUILBAUDEAU, Z. DANO, L. DELACROIX, A.M GARANGE, MF GUILLEMOT, C. JOURDAIN, M.CH. COUF, G. THIERY, R. HENAULT, M. DAVID, L. DETREZ, PY LE GROGNEC, M. LE TEUFF, C. PECCHIA, P. LE DRO Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Lucien Monnerie qui a donné procuration à Jean-Jacques Marteil

Virginie Robin-Cornaud « « à Daniel Guillerme

Sonia Caroff « « à Anne-Maud Goujon

Dominique Capart « « à François Aubertin

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 29 Janvier 2015

Date de l'affichage : 29 Janvier 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

-----  
**2015 - 14 : Nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) :**

- a. Approbation du principe de maîtrise d'ouvrage communale
- b. Validation du site d'implantation
- c. Lancement d'une consultation pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de l'élaboration d'un Programme Technique Détaillé et l'organisation du marché de maîtrise d'œuvre
- d. Demandes de subventions

Rapporteur : D. GUILLERME

Le Centre d'Incendie et de Secours actuel, de 3<sup>e</sup> catégorie, installé dans des locaux datant des années 60, présente un certain nombre de contraintes, à savoir des locaux exigus et inadaptés. Son implantation, au cœur du centre-ville, sur un site enclavé, ne permet pas d'y réaliser des extensions, ni de le réorganiser pour répondre aux nouvelles exigences et à l'évolution des besoins.

Son effectif est de 40 à 45 Sapeurs-Pompiers Volontaires et de 7 véhicules dont 1 SAV (le PC est parti à Ploemeur faute de place).

Pendant de nombreuses années, les élus de Guidel ont attiré l'attention des collectivités (Président du SDIS, Président de Lorient Agglomération, Président du Conseil Général...) et du Préfet sur la question de la construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours. Ils ont sollicité le SDIS afin que ce projet soit inscrit au Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.

Ainsi, le SDIS, seul à même de définir les opérations lui apparaissant les plus appropriées pour assurer la couverture opérationnelle du Département, avait, dès 2006, inscrit le projet de transfert dans ses objectifs.

Une première étude réalisée en 2006 avait défini la capacité du futur Centre de Secours.

En accord avec ses partenaires et en application des règles en usage, il a été décidé que la commune de Guidel assurerait la maîtrise d'ouvrage de la construction du nouveau CIS.

Le choix du site d'implantation a fait l'objet d'études et de débats notamment avec le concours de la SEM EADM missionnée à cet effet.

Ces études, conduites en 2012, ont été menées selon 2 approches :

- Une approche théorique permettant de définir le secteur d'implantation à privilégier selon les critères de :
  - rapidité d'accès entre domicile des SPV et caserne,
  - zone d'intervention à couvrir définie en fonction de la situation actuelle, des perspectives d'urbanisation future du territoire essentiellement au Nord (Gestel, Pont-Scorff) et du périmètre couvert par les SDIS Ploemeur et Lorient.
- Une approche comparative des terrains potentiellement disponibles à la Saudraye, à Pen-Mané et aux Cinq Chemins.

Le site des Cinq Chemins est apparu comme la meilleure opportunité pour l'implantation du CIS.

Ces études ont été complétées en 2014, pour définir le programme surfacique du futur Centre de Secours, et préciser l'implantation la plus pertinente sur le site des Cinq Chemins.

Confiée également à EADM en 2014, une étude de faisabilité a permis de connaître précisément les potentialités du site des Cinq Chemins en termes de constructibilité.

À l'issue des différentes réunions avec les partenaires et au vu de ces études, le site d'implantation du projet a été arrêté.

Il s'agit d'un terrain communal situé aux Cinq Chemins, au Nord-Ouest du futur carrefour giratoire, accès nord de la voie de contournement de ville (RD 306 bis) en projet.

Il est cadastré ZV 462 pour une contenance de 3 490 m<sup>2</sup> dont 3 250 m<sup>2</sup> sont classés en zone d'activités 2AUi au PLU. Ce secteur fera l'objet d'une procédure de « déclaration de projet » qui viendra modifier le règlement du PLU, permettant ainsi la réalisation du CIS (projet d'intérêt général).

Cette parcelle permettra d'implanter, outre le Centre de Secours, une extension pour la construction de bâtiments annexes. Le terrain communal contigu ouvre également la possibilité d'autres extensions dans l'avenir.

Une première ébauche a permis de préciser une surface utile de près de 800 m<sup>2</sup> dont un pôle d'hébergement pour accueillir des effectifs complémentaires nécessaires lors de la période estivale (6 saisonniers au maximum de juin à septembre).

Par ailleurs, compte tenu du degré de complexité de l'opération, il est proposé de s'appuyer sur les compétences d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont les prestations pourraient être réalisées dans le cadre du phasage suivant :

Phasage		
Tranche Ferme	Phase 1	Études préalables à l'élaboration du pré-programme : - définition des objectifs - diagnostic - étude de faisabilité (technique, financière, économie de gestion)
	Phase 2	Élaboration et rédaction du pré-programme
	Phase 3	Élaboration et rédaction du programme détaillé
Tranche Conditionnelle	Phase 4	Montage du processus de réalisation
	Phase 5	Assistance au Maître d'Ouvrage en phase marché de maîtrise d'œuvre
	Phase 6	Assistance au Maître d'Ouvrage en phase études pour vérifier l'adéquation du projet par rapport au programme
	Phase 7	Évaluation de l'estimation au stade DCE

Estimation financière prévisionnelle	
Description	Estimation TTC
Valorisation et viabilisation du foncier communal	400 000 € environ
Construction du Centre d'Incendie et de Secours	1 400 000 € environ

Après de nombreuses réunions ayant abouti à des accords auprès des organismes concernés, un plan de financement de la construction de ce nouveau Centre d'Incendie et de Secours a été arrêté :

Plan de financement	
Organisme	Taux de participation
Etat (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux)	20 % + 10% de majoration pour casernement côtier (plafonné à 1 525 € le m <sup>2</sup> pour les locaux administratifs dans la limite de 300 m <sup>2</sup> et à 762,50 € le m <sup>2</sup> pour les locaux techniques dans la limite de 551 m <sup>2</sup> )
Conseil Général	20 % + 10% de majoration pour casernement côtier (plafonné à 1 525 € le m <sup>2</sup> pour les locaux administratifs dans la limite de 300 m <sup>2</sup> et à 762,50 € le m <sup>2</sup> pour les locaux techniques dans la limite de 551 m <sup>2</sup> )
Lorient Agglomération	25 % du coût des travaux
Guidel	Coût résiduel

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré

VU l'avis de la commission des travaux de l'urbanisme, de l'environnement, développement durable, de l'agriculture, de la sécurité, vie des quartiers et gens du voyage du 15 janvier 2015 ;

VU l'étude d'EADM de 2012 permettant de définir le secteur d'implantation à privilégier et comparer les terrains potentiellement disponibles ;

VU le complément à cette étude réalisé par EADM en novembre 2014, validant la faisabilité du projet sur une parcelle des Cinq Chemins Est et définissant un programme surfacique ;

**CONSIDÉRANT** que le centre de secours actuel, situé en centre-ville, doit être transféré dans des locaux plus appropriés ;

**CONSIDÉRANT** que la maîtrise d'ouvrage communale est retenue en accord avec la pratique départementale en concertation avec l'État, le Conseil Général du Morbihan et Lorient Agglomération,

**CONSIDÉRANT** que le site d'implantation des Cinq Chemins Est est à privilégier pour des questions de délais de réalisation (« loi littoral »), de couverture opérationnelle du territoire et de proximité avec le centre-ville, lieu d'habitat principal des sapeurs-pompiers volontaires ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est indispensable de s'appuyer sur les compétences d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction d'un Programme Technique Détaillé et l'organisation du marché de maîtrise d'œuvre ;

**APPROUVE** le principe du transfert du Centre d'Incendie et de Secours ;

**APPROUVE** le principe d'une maîtrise d'ouvrage communale pour la construction de ce nouveau Centre d'Incendie et de Secours ;

**APPROUVE** le site des Cinq Chemins Est pour l'implantation de ce nouveau Centre d'Incendie et de Secours ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue notamment d'élaborer un Programme Technique Détaillé et d'organiser le marché de maîtrise d'œuvre ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès du Conseil Général du Morbihan, de l'Etat (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux), de Lorient Agglomération et de tout autre organisme pouvant subventionner le projet.

**Adopté à l'unanimité**

-----

POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 09 Février 2015  
Le Maire,  
François AUBERTIN

